

COMMUNE DE SAINTE.FOY.TARENTEISE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du Mardi 28 mars 2017

Etaients présents :

MM Paul CUSIN-ROLLET Maire, Léon EMPEREUR, Georges CHARRIERE Luc MERCIER, Philippe PARIS, Bertrand MERCIER, Daniel ARPIN, Emmanuel MERCIER, Jean-Pierre BASTIEN, Béatrice EMPEREUR Annick RECORDON Michel MARMOTTAN, Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Absents : Jean Noel GAIDET

M. **Daniel ARPIN** a été élu secrétaire en conformité avec l'article L.2121.15 du Code général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2017 est adopté à l'unanimité.

M Paul CUSIN-ROLLET Maire passe à l'Ordre du Jour et demande d'inscrire deux points supplémentaires :

1. La création d'un poste saisonnier pour l'entretien des fleurs durant l'été 2017
2. La fixation de la liste des affouagistes.

Le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE**.

.....
Le Maire se retire au moment du vote.

Point N°1 – Election du Présidence de séance – vote des comptes administratifs.

M. Philippe PARIS adjoint aux finances est nommé Président de séance lors du vote des Comptes Administratifs.

Point N°2 – Approbation des Comptes de Gestion 2016 des budgets « Commune », « Eau et Assainissement », « Remontées Mécaniques », « Régie Electrique ».

M. Philippe PARIS rappelle que les Comptes de gestion constituent la reddition des comptes du comptable (Le Trésorier) à l'ordonnateur (Le Maire).

Les différentes instructions budgétaires et comptables M14, M49, M4 et M41 prévoient que les Comptes de Gestion doivent être votés préalablement au Compte Administratif.

Après présentation au comptable signataire des budgets primitifs 2016 de la Commune, de l'Eau et l'Assainissement, des Remontées Mécaniques et de la Régie Electrique et des décisions modificatives qui s'y rattachent, des titres définitifs, des créances à recouvrer, du détail des dépenses mandatées, des bordereaux de titre de recettes, de mandats ; les comptes de gestion ont été dressés par le receveur accompagnés des états de l'actif, du passif et des restes à réaliser.

Considérant que **M. BARLET, Trésorier Principal**, a assuré une gestion régulière des finances des différents budgets du 1^{er} janvier 2016 au 31 janvier 2017 (journée complémentaire),

Considérant qu'après vérification, les différents comptes de gestion, établis et transmis par ce dernier, sont conformes aux comptes administratifs de la commune,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** les comptes de gestion des budgets Commune, Eau et Assainissement, Remontées Mécaniques, Régie Electrique, dressés pour l'exercice 2016 par le Trésorier Principal, et dont les écritures sont conformes à celles des comptes administratifs.

Point N°3 – Approbation des Comptes Administratifs 2016 des budgets « Commune », « Eau et Assainissement », « Remontées Mécaniques », « Régie Electrique ».

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► **APPROUVE** les comptes Administratifs des budgets Commune, Eau et Assainissement, Remontées Mécaniques et Régie Electrique comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

		Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2016	4 206 346,05 €	4 985 915,77 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		1 240 804,05 €
	Résultats		2 020 373,77 €
Section d'Investissement	Résultat propre à l'exercice 2016	901 086,34 €	1 362 130,95 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	397 625,58 €	
	Résultats		63 419,03 €
Reste à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement		
	Investissement	53 204,54 €	
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR)		5 558 262,51 €	7 588 850,77 €

COMPTE ADMINISTRATIF DU SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

		Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2016	480 379,16 €	889 208,73 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		106 457,70 €
	Résultats		515 287,27 €
Section d'Investissement	Résultat propre à l'exercice 2016	917 443,23 €	867 966,22 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	13 475,86 €	
	Résultats	62 952,87 €	
Reste à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement		
	Investissement	172 366,74 €	
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR)		1 583 664,99 €	1 863 632,65 €

COMPTE ADMINISTRATIF DES REMONTEES MECANIQUES

		Depenses	Recettes
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2016	1 261 461,66 €	1 399 121,49 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		191 120,06 €
	Résultats		328 779,89 €
Section d'Investissement	Résultat propre à l'exercice 2016	1 240 923,92 €	1 476 276,58 €
	Résultats antérieurs reportés (001)	467 410,85 €	
	Résultats	232 058,19 €	
Reste à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement		
	Investissement	65 186,17 €	
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR)		3 034 982,60 €	3 066 518,13 €

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA REGIE ELECTRIQUE

		Depenses	Recettes
Section de Fonctionnement	Résultat propre à l'exercice 2016	1 561 049,98 €	1 742 223,76 €
	Résultats antérieurs reportés (002)		293 678,77 €
	Résultats		474 852,55 €
Section d'Investissement	Résultat propre à l'exercice 2016	354 631,93 €	684 006,40 €
	Résultats antérieurs reportés (001)		40 808,95 €
	Résultats		370 183,42 €
Reste à réaliser au 31 décembre 2016	Fonctionnement		
	Investissement	276 759,35 €	
Résultats cumulés 2016 (y compris RAR)		2 192 441,26 €	2 760 717,88 €

Point N°4 – Affectation définitive des résultats de l'exercice 2016 des budgets « Eau et Assainissement » et « Remontées Mécaniques »,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

► **APPROUVE** l'affectation des résultats de l'exercice 2016 comme suit

BUDGET ANNEXE « Eau et Assainissement »

Vu le compte administratif du budget annexe « Eau et Assainissement » pour l'exercice 2016 qui se solde par :

- Un résultat de clôture de la section d'exploitation de 515 287.27€
- Un résultat de clôture de la section d'investissement de – 235 319.61€

L'affectation du résultat de l'exercice 2016 est décidée comme suit :

- Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **235 319.61€**.
- Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **279 967.66€**.

BUDGET Annexe « Remontées Mécaniques »

Vu le compte administratif du budget annexe « Remontées Mécaniques » pour l'exercice 2016 qui se solde par :

- Un résultat de clôture de la section d'exploitation de 328 779.89€
- Un résultat de clôture de la section d'investissement de – 297 244.36€

L'affectation du résultat de l'exercice 2016 est décidée comme suit :

- Section Investissement recettes au compte 10688 « Affectation des résultats » pour un montant de **297 244.36€**.
- Section Fonctionnement Recettes au compte 002 « Excédent de fonctionnement » pour le solde soit **31 535.53€**.

Le Maire rejoint l'assemblée délibérante.

Point N°5 – Approbation du budget primitif 2017 de la Commune

M. Philippe PARIS adjoint aux finances s'exprime ainsi :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant que la commission « Finances » s'est régulièrement réunie le 15 mars 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif de la commune de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	6 404 653.77€	2 078 248.78€
Recettes	6 404 653.77€	2 078 248.78€

Point N°6 – Approbation du budget annexe 2017 du Service « Eau et Assainissement »

M. Philippe PARIS adjoint aux finances s'exprime ainsi :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49,

Considérant que la commission « Finances » s'est régulièrement réunie le 15 mars 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif du service « Eau et Assainissement » de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :
-

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	1 279 556.71€	1 563 025.10€
Recettes	1 279 556.71€	1 563 025.10€

Point N°7 – Approbation du budget annexe 2017 « Remontées Mécaniques »

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 4,

Considérant que la commission « Finances » s'est régulièrement réunie le 15 mars 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif « Remontées Mécaniques » de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	1 573 237.83€	1 569 732.19€
Recettes	1 573 237.83€	1 569 732.19€

Point N°8 – Approbation du budget annexe 2017 « Régie Electrique »

M. Philippe PARIS adjoint aux finances s'exprime ainsi :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 41

Considérant que la commission « Finances » s'est régulièrement réunie le 15 mars 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif « Régie Electrique » de Sainte-Foy-Tarentaise qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

	<u>Fonctionnement</u>	<u>Investissement</u>
Dépenses	1 958 652.55€	778 215.98€
Recettes	1 958 652.55€	778 215.98€

Point N°9 – Travaux d'Aménagement de la Piste de Camp Filluel : Autorisation de signature du marché avec l'Entreprise BRUNO TP

M Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle qu'un marché à procédure adaptée a été lancé dans le but d'effectuer des travaux d'aménagement de la piste de Camp Filluel.

Le maître d'œuvre de cette opération est le bureau d'Etudes GEODE.

La prestation a fait l'objet d'un lot unique : Terrassements et ouvrages de soutènement.

Le montant estimatif des travaux était fixé à 330 000€ HT.

Les critères de sélection tels que définis dans le règlement de la consultation étaient :

- La valeur technique : 60%
- Le prix : 40%

Trois entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

- L'entreprise BOCH pour un montant de 462 605.80€ HT
- L'entreprise Bruno TP pour un montant de 289 912.57€ HT
- Le groupement d'entreprises VORGER.FERRARI pour un montant de 413 289.36€ HT

A la vue des offres remises pour cette consultation et après application des notes obtenues, l'entreprise Bruno TP obtient la note finale la plus élevée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer le marché avec l'entreprise **BRUNO TP**

Point N°10 – Autorisation de signature de la convention d'objectifs avec le Ski Club de Sainte-Foy-Tarentaise.

M. Paul CUSIN-ROLET Maire rappelle la délibération du 24 janvier 2017 décidant d'allouer une subvention de 40 000€ pour l'association du ski club de Sainte-Foy-Tarentaise.

Considérant que le montant de la subvention allouée au Ski Club est supérieur à 23 000€, il y a lieu d'établir une convention d'objectifs entre la commune et le ski club.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer la convention d'objectifs avec le ski club

Point N°11 – Autorisation de signature de l'avenant N°2 à la convention avec le SDIS pour la mise à disposition des biens immobiliers

M. Paul CUSIN-ROLET Maire rappelle que les Sapeurs-Pompiers souhaitent installer, à leur charge, des antennes sur le bâtiment mis à disposition du SDIS 73, pour le fonctionnement de l'alerte. Pour cela, il y a lieu d'établir un avenant N°2 à la convention d'origine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant n°2

Point N°12 – Autorisation de signature de la convention de partenariat avec le Département pour la gestion du dispositif « Solidarité Energie »

M. Paul CUSIN-ROLET Maire rappelle que depuis de nombreuses années, la Régie Electrique de Sainte-Foy-Tarentaise travaille en partenariat avec le Conseil Départemental dans le cadre des commissions énergie du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL), afin d'aider les ménages en situation de précarité dans la résolution de leur dette d'énergie. La dernière convention est arrivée à terme en 2016. Il conviendrait de renouveler la convention de partenariat pour les années 2017 et 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **AUTORISE** le maire à signer la convention « Solidarité Energie » avec le Conseil Départemental.

Point N°13 – Modification de la délibération instaurant le Régime Indemnitare (IEMP) pour la Filière Technique

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** l'instauration de l'Indemnité d'Exercice de Missions des Préfectures pour les Adjoints Techniques territoriaux de la commune.

Point N°14 – Modification de la délibération calculant le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes

M. Paul CUSIN-ROLLET Maire rappelle que le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique de 1015 à 1022. Il convient donc de modifier la délibération initiale fixant les indemnités des élus pour tenir compte de ces nouvelles dispositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE,**

Point N°15 – Création d'un emploi saisonnier d'été pour l'entretien des espaces verts

Afin de renforcer les services techniques durant la saison d'été, il est proposé de créer un emploi non permanent d'Adjoint Technique pour un accroissement saisonnier d'activité à temps complet du 9 mai au 30 septembre 2017 inclus. La rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'Adjoint Technique, calculée par référence à l'indice brut 347, majoré 325 + 10% de congés payés

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE,**

Point N°16 – Acquisitions Foncières

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles K 1698 (997 m²), K 1699 (564m²), K 1700 (17m²), K 1703 (621m²), lieu-dit « Sur la Roche », K 1736 (211m²) et K 1738 (220m²), lieu-dit « Les Pigettes », appartenant à Mme CHAUDAN Berthe Elisa épouse ALES et **FIXE** un prix forfaitaire des terrains à 2 000 € (zone NC du POS) ;
- **ACCEPTE** l'acquisition des parcelles H 321 (469m²), lieu-dit « La Thuile », H 705 (198m²), lieu-dit « La Fauge », H 1148 (238m²), lieu-dit « Pierre Plate » et H 1407 (1020m²), lieu-dit « Fragnolet », appartenant à Mme BONFANTI Marie-France Josiane épouse MIQUET et **FIXE** le prix des terrains à 1 €/m²
- **ACCEPTE** l'acquisition de la parcelle E 2205 (15 m²), lieu-dit « Chef-lieu », appartenant à Mme ARPIN Odette Louise née PERIER (usufruitière), et Mr ARPIN James, Mme BENOIT Françoise née ARPIN et Mme ARPIN Catherine, nu-proprétaires et **FIXE** le prix des terrains à 1€/m² (zone NC du POS) ;
- **DECIDE**, dans le cadre de la réfection du réservoir du Planay, de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 1 510 m² dans les parcelles cadastrales communales D 1163 et D 1164 ;
- **DECIDE**, dans le cadre de la construction du réservoir du Planay de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 666 m² dans la parcelle cadastrale communale H1, dont les travaux sont prévus en 2018.
- **DECIDE**, dans le cadre du chantier « enfouissement et renforcement des réseaux entre le village du Planay-Dessous et le Chef-lieu », de solliciter auprès du Ministère de l'Agriculture l'autorisation de défrichement d'une surface de 1 393 m² dans les parcelles cadastrales communales E 1, E 2, E 4, E 6, E 9 et E 10 ;

Point N°17 – Fixation de la liste des Affouagistes

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** la liste des Affouagistes telle que présentée par les trois garants.

Compte tenu de la demande d'élargir la liste aux propriétaires des chalets d'alpage, cette question sera étudiée lors des prochaines rencontres entre les garants, pour être éventuellement applicable en 2018.

La séance est levée à 20H15

